

Département de la Manche
Direction de la mer et des ports

Agence portuaire départementale Nord
1 avenue de Northeim
Tourlaville
50110 Cherbourg-en-Cotentin

Affaire suivie par : Thierry Leteissier
T. 02 33 44 77 15
F. 02 33 44 77 20
Courriel : agence.portuaire.nord@manche.fr

Nos Réf : APN – TL/CS 19 D131

Madame, Monsieur, membre du conseil portuaire,

Nous vous informons que le conseil portuaire extraordinaire **prévu le 10 décembre 2019 à 14h30** en raison du quorum qui n'avait pas été atteint lors du conseil portuaire du 20 novembre 2019, **est reporté**. Aussi nous vous invitons à une nouvelle réunion :

Le mercredi 18 décembre 2019 à 14h30
à la mairie de Portbail

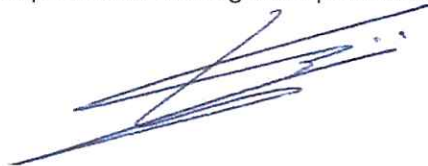
L'ordre du jour portera sur l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion, le budget prévisionnel 2020 ainsi que sur les tarifs 2020.

Pour les titulaires, en cas d'empêchement, il vous appartiendra de vous faire représenter par un des suppléants. La liste des membres composant le conseil portuaire est accessible sur le lien suivant : <http://transports.manche.fr/espace-pro-conseils-portuaires.asp>.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre présence par retour de courriel.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, membre du conseil portuaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,
Le responsable de l'agence portuaire nord



Thierry Leteissier